

(1)

(N° 138.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1886.

Rectification des limites séparatives des communes de Villerot
et d'Hautrage (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. T'SERSTEVENS.

MESSIEURS,

Toutes les sections ont accepté sans observations le projet de loi.

La section centrale, admettant les motifs donnés dans l'Exposé des motifs et après examen du dossier et du plan annexé au projet de loi, propose, à l'unanimité des membres présents, le vote de la loi rectifiant les limites séparatives des communes de Villerot et d'Hautrage.

Le Rapporteur,

T'SERSTEVENS-TROYE.

Le Président,

VAN WAMBEKE.

(1) Projet de loi, n° 122.

(2) La section centrale, présidée par M. VAN WAMBEKE, était composée de MM. GIGOT, SNOY, LAMBERT, DE MONTBLANC, HARDY et T'SERSTEVENS.